

Le procès d'Éric Koury pour fraude au chômage partiel reporté à 2025

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / STÉPHANE AUGIER

19 novembre 2024



Le procès d'Éric Koury initialement prévu le 19 novembre au tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre, a été reporté au 18 mars 2025. Ce report, accordé malgré l'opposition des parties civiles et du ministère public, a été demandé par ses avocats. Ces derniers ont invoqué un accès tardif aux pièces du dossier en raison de dysfonctionnements au sein du greffe.

Il est reproché à Éric Koury d'avoir frauduleusement bénéficié des aides exceptionnelles de chômage partiel mises en place pendant la crise sanitaire. Les accusations incluent : la déclaration de salariés n'étant plus en poste, une augmentation fictive des heures travaillées pour d'autres employés.

Ces pratiques auraient concerné ses entreprises en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane entre le 25 mars 2020 et le 30 septembre 2021. Le préjudice est estimé à plus de 3,2 millions d'euros.

Éric Koury est également soupçonné d'avoir sous-déclaré les heures travaillées sur les bulletins de salaire de plusieurs de ses cadres et non-cadres, causant un préjudice évalué à plus de 1,2 million d'euros à l'URSSAF.

Présumé innocent, Éric Koury qui réfute toutes les accusations, était à la tête de la société Caire, propriétaire des compagnies aériennes Air Antilles et Air Guyane, liquidées en septembre 2023. Il est aujourd'hui l'un des principaux actionnaires de la compagnie Corsair.